



QUI ?



- 



La garantie Visale est ouverte aux étudiants ou alternants, pour tous types de logements (parc privé, social et assimilé), et aux jeunes de 30 ans au plus, en structures collectives.

QUOI ?



- pour un **montant maximum de 1 300 € (1 500 € en Île-de-France)**,
- pour les étudiants et les alternants, **jusqu'à 600 € (800 € en Île-de-France)**, sans justification de ressources.

COMMENT ?

1

pour tester votre éligibilité

2

Créez votre compte
et demandez
votre Visa

3

**Votre bailleur crée son
compte sur visale.fr**
et active la garantie

4

**Signez
votre bail**



- **Simple, rapide et 100 % dématérialisé.**
- **Plus besoin d'une caution personne physique.**
- **Plan de remboursement adapté** de la dette, en cas d'impayés.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.